



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

**Appel d'offres ouvert international sur offre de prix
N°08/2024**

En date du 21/ 05 /2024 à 11 heures

Appel d'offres ouvert international sur offres de prix passé en application l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 19 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

*Achat de Mobilier d'Enseignement pour
l'École Supérieure de Technologie de Tétouan
Lot Unique*



Formant marché passé après appel d'offres international sur offres de prix passé en application l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 19 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre : Représenté par....., Désigné ci-après par le terme "Maître d'Ouvrage",

D'une part

ET

1- Cas d'une personne morale

M. Qualité.....
Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social Patente N°
Registre de commerce de Sous le N°
Affilié à la CNSS sous N°
Faisant élection de domicile au
Compte bancaire N° (RIB sur 24 positions)
Ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme « Titulaire ».

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

2- Cas d'une personne physique

M
Agissant en son nom et pour son propre compte.
Registre de commerce de sous le n°
Patente n° Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
Compte bancaire (RIB 24 positions)..... ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « Titulaire ».

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

3- Cas d'un groupement

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention(les références de la convention) soussigné :

- Membre 1 :

M qualité
Agissant au nom et pour le compte de..... en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social Patente n°
Registre de commerce de Sous le n°
Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
Compte bancaire (RIB 24 positions)..... ouvert auprès de.....

- Membre 2 :

(Servir les renseignements le concernant)

- Membre n :

-

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant M.....(prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de la réalisation des fournitures, ayant un compte bancaire commun (RIB 24 positions).....

Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « Titulaire ».

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit



Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet L'Achat de Mobilier d'Enseignement pour l'École Supérieure de Technologie de Tétouan Lot Unique.

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Seront incorporées comme pièces contractuelles constitutives du marché :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- Le bordereau des prix détail estimatif ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T) approuvé par le décret n° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016).

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Article 3 : Références aux textes réglementaires

- Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux ;
- Décret n°2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques ;
- Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11/11/2003) portant promulgation de la loi n° 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Décret Royal n°330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) relatif aux nantissements des marchés publics ;
- Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 1689-23 du 14 hija1444 (3 juillet 2023) pris pour l'application de l'article 153 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics ;
- Textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs au travail, à la sécurité sociale et aux accidents de travail ;
- Dahir du 25 Juin 1927 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ;
- Dahir n°1-03-194 du 14 Rjeb 1424 (11 Septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail ;
- Circulaire n°15/2020 du 21 Moharrem 1442 (10 septembre 2020) concernant l'activation de la préférence nationale et l'encouragement des produits marocains dans le cadre des marchés publics ;
- Loi 18-12 relative à la réparation des accidents de travail.

Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de l'ouverture des plis.

Le prestataire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas. Il ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

Article 4 : Election de domicile

A défaut par le Titulaire de satisfaire aux prescriptions de l'article 20 du CCAG-T, toutes les notifications se rapportant au présent marché lui seront valablement faites au siège de la société dont l'adresse est indiquée sur son acte d'engagement.



Article 5 : Caractère et nature des prix

Les prix du marché sont unitaires, fermes et non révisables et ils sont établis en dirhams marocains, conformément aux dispositions de l'article 15 du Décret n° 2-22-431 précité, comprennent le bénéfice ainsi que tous droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation objet du marché jusqu'au lieu d'exécution de ladite prestation.

Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est modifié, il sera fait application des dispositions de l'article 15 du Décret n° 2-22-431 précité.

Article 6 : Validité, approbation du marché et sa notification au titulaire

Conformément aux articles 142 et 143 du Décret n° 2-22-431 le marché ne sera valable, définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

Le maître d'ouvrage doit notifier au titulaire l'approbation du marché dans un délai maximum de soixante jours (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Toutefois, si le délai de validité des offres est prorogé, il sera fait application des dispositions de l'article 143 du Décret n° 2-22-431 précité.

Article 7 : Cautionnement et retenue de garantie

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **35 000.00DHS. (Trente Cinq Mille Dirhams)**

Il est prévu un cautionnement définitif égal à 3% du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur, qui devra être constitué dans les 20 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Il sera restitué dans les conditions prévues par l'article 19 du CCAG-T.

Si le Titulaire du marché ne réalise pas le cautionnement définitif dans le délai précité, le cautionnement provisoire reste acquis à l'Etat conformément à l'article 18 du CCAG-T.

Il sera prélevé au titre de la retenue de garantie 10% du montant de chaque acompte. Cette retenue cessera de croître lorsqu'elle atteindra 7% du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, par le montant des avenants.

Elle pourra être remplacée par une caution bancaire personnelle et solidaire, délivrée par les établissements agréés à cet effet conformément à la réglementation en vigueur.

Dans les conditions prescrites par l'article 19 du C.C.A.G-T, la retenue de garantie sera libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive.

Article 8 : Délai d'exécution et lieux de livraison

Le délai d'exécution du marché est fixé à **Soixante (60) jours**, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution du marché.

Le titulaire est tenu de livrer les articles objet du présent marché à **l'École Supérieure de Technologie de Tétouan**.

Article 9 : Pénalités de retard.

A défaut de livraison dans le délai précité, il sera appliqué, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par le Maître d'Ouvrage, une pénalité de retard, fixée à un pour mille (1/1000) du montant du marché par jour de retard, augmenté le cas échéant par le montant des avenants, conformément à l'article 65 du CCAG-T. Cette pénalité sera déduite d'office des sommes dues au titulaire.

Le montant total de ces pénalités est plafonné à Huit pour cent (8%) du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 79 du CCAG-T.



Article 10. Suivi du marché

Le Maître d'Ouvrage instituera un comité de suivi qui sera chargé de l'examen des questions essentielles qui demanderaient éventuellement d'être tranchées pendant l'exécution du marché.

Ce comité de suivi a pour mission :

- D'assurer et superviser le suivi de l'exécution du marché ;
- De contrôler la conformité des articles livrées avec les spécifications du marché ;
- D'établir les PV de réception ;
- D'attester le service fait ;
- De certifier les décomptes.

Les membres de ce comité apporteront au titulaire tout appui qui lui serait nécessaire pour l'exécution du marché.

Article 11 : Modalité de livraison

Après la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution du marché et avant toute livraison, le titulaire devra informer, au moins 48 heures, le maître d'ouvrage par écrit de la date de livraison des prestations objet du présent marché.

Le comité de suivi prévu à l'article 10 du présent marché, est chargé de contrôler la conformité des articles avec les spécifications du marché et la documentation technique présentée lors de la procédure d'appel d'offres.

Quand il constate que le matériel ne répond pas aux spécifications exigées, le maître d'ouvrage refuse de prononcer la réception. Le titulaire dispose d'un délai de dix (10) jours pour remplacer ledit matériel. Ce délai de 10 jours est inclus dans le délai d'exécution du marché.

Le titulaire devra livrer dans le délai prescrit à l'article 8 précité, la totalité du matériel pour laquelle il est retenu.

Les livraisons seront effectuées par les soins du titulaire à ses frais et sous sa responsabilité au lieu fixé à l'article 8 précité.

L'enlèvement et le remplacement de la totalité ou partie de matériel reconnu non conforme sont également effectués aux frais et sous la responsabilité du titulaire.

Article 12 : Réception provisoire et définitif

Réception provisoire :

Les modalités et les conditions de réception provisoire des prestations objet du présent marché se dérouleront conformément aux dispositions de l'article 73 du CCAG-T.

La réception provisoire ne sera prononcée qu'après livraison du matériel reconnu après vérification et contrôle, qualitativement et quantitativement conformes aux spécifications du marché et la documentation technique présentée lors de la procédure d'appel d'offres.

La réception provisoire donnera lieu à l'établissement par le maître d'ouvrage d'un procès-verbal.

Réception définitive :

La réception définitive qui implique l'expiration du délai de garantie sera prononcée, par le maître d'ouvrage, dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

Article 13 : Garantie – Délai de garantie

La durée de garantie est d'un (1) an sur site de l'université.

La garantie n'exclut aucune pièce ou composante du matériel exception faite des consommables. Elle comprend la réparation et le changement de toute partie reconnue défectueuse ou pouvant engendrer un fonctionnement anormal de l'appareil sans aucune facturation supplémentaire.

Le titulaire est tenu d'assurer dans le délai de garantie un service après vente en disposant de pièces de rechange et de représentants qualifiés dans les conditions ordinaires du commerce.



Durant ce délai de garantie, le maître d'ouvrage notifiera au titulaire, par écrit, les listes détaillées des imperfections ou malfaçons relevées, à l'exception de celles résultant de l'usure normale, d'un abus d'usage ou de dommages causés par des tiers.

A la réception de telle notification, le titulaire réparera ou remplacera le matériel défectueux ou leurs pièces sans frais pour le maître d'ouvrage.

Si le titulaire du présent marché ne remédie pas aux imperfections ou malfaçons dans les délais prévus, la réception définitive ne sera prononcée qu'après la réalisation parfaite des prestations correspondantes.

Article 14 : Modalités de règlement

Le paiement se fera par un seul décompte établi par le maître d'ouvrage selon les prix indiqués sur le bordereau des prix détail estimatif.

L'Université se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, par virement au compte N° bancaire indiqué sur l'acte d'engagement du titulaire.

Article 15 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :

1. La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du marché qui résultera du présent appel d'offres sera opéré par les soins du Président de l'Université Abdelmalek Essaadi ou la personne habilité par lui à cet effet ;
2. Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 8 du Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) est le président de l'Université.
3. Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le **Trésorier Payeur de l'Université**, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.
4. En cas de nantissement du marché, le maître d'ouvrage délivre sans frais, au titulaire, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention "exemplaire unique" et destiné à former titre conformément aux dispositions du Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) relatif au nantissement des marchés publics.
5. Les frais de timbre de l'exemplaire remis au titulaire du marché ainsi que les frais de timbre de l'original conservé par l'administration sont à la charge du titulaire du marché.

Article 16 : Assurances et responsabilités

Avant tout commencement de l'exécution du marché, le titulaire doit adresser au Maître d'ouvrage, une ou plusieurs attestations délivrées par un ou plusieurs établissements agréés à cet effet justifiant la souscription d'une ou de plusieurs polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché conformément à l'article 25 du CCAG-T.

Article 17 : Frais d'enregistrement

Conformément à l'article 7 du CCAGT, le fournisseur doit acquitter le droit auquel peut donner lieu l'enregistrement et le timbrage du marché, selon les lois et règlements en vigueur.

Article 18 : Conditions de résiliation du marché

Le marché peut être résilié dans tous les cas prévus par le CCAG-T et par le Décret n° 2-22-431 précité.

Article 19 : Règlement des différends et loi applicable au marché

Si, en cours d'exécution du marché, des différends et litiges surviennent avec le titulaire, les parties s'engagent à régler ceux-ci dans le cadre des stipulations des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-T.

Les litiges éventuels entre le Maître d'ouvrage et le titulaire sont soumis aux tribunaux compétents.

La loi qui régit le marché, et conformément à laquelle celui-ci doit être interprété, est la loi marocaine.

Article 20 : Sous-traitance

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :



- L'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants ;
- La nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- Et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du Décret n° 2-22-431 précité.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

Lorsque le titulaire envisage de recourir à la sous-traitance, il est tenu de faire appel à des prestataires installés au Maroc, notamment les très petites, petites et moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, les coopératives, les unions de coopératives et les auto-entrepreneurs.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

Le titulaire demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché à l'égard du maître d'ouvrage, des salariés et des tiers.

Le titulaire est tenu de délivrer au sous-traitant, à sa demande, une attestation de bonne exécution des prestations sous-traitées.

Article 21 : Lutte contre la fraude et la corruption

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le titulaire ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.

Article 22 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

A signaler que les marques ou types sont donnés pour la spécification des qualités. Il est bien entendu que le nom de marque ou type n'impose pas leur fourniture mais renseigne sur les caractéristiques techniques, le niveau de qualité des matériaux ou de l'appareillage demandé"

Prix N°1- TABLE E MEDIA

Structure métallique autoportante prédisposée pour l'insertion de dispositifs multimédia, câblages et appareils relatifs à la mise en fonction habille en bois massif placage vernis au Choix du client équipé d'une porte touche lâche Plan de travail avec Top accès en panneaux de particule bois ép. 40 mm Coins arrondie

plan d'affichage Compose de une structure en bois massif habille sur les deux faces en panneau de particule placage bois Vernis Couleur au Choix du Maitre d'oeuvre

Dimensions Hors Tous larg. 2000 prof 1400 haut 1660mm

Prix N°2- TABLE HAUTE

Table haute Dim larg. 1800 prof 900 haut 900mm

PLATEAUX:

Réalisés en panneaux de conglomerat de bois ép. 19mm revêtu de mélaminé, avec chants périmétriques en PVC ép. 2 mm. Structure porteuse en forme de pont et de forme monolithique

PIÈTEMENTS MÉTALLIQUES :

02 Piètements soudés (composé de deux montants tube acier section carré 50x50 et une traverse en tube



acier section carre 40x40)

02 Longerons ou poutres en tube acier section carre 40x40 avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13 mm.

Les piètements sont équipés par des bouchons et insertion réglable chromés.

Prix N°3- TABOURET 1

Tabouret haut monocoque en technopolymer rembourré avec luge

Dossier et assise rembourrés en mousse HR et revêtus en tissu

- Structure en fil d'acier chromé, format luge, avec repose pied
- Dimensions :
- Hors tout : Largeur 500mm x profondeurs 550mm x Hauteur 1140mm
- Assise : Hauteur 770mm

Prix N°4- TABLE BIBLIOTHEQUE

Ce prix rémunère la fourniture d'une table de lecture pieds anneaux ; le plateau est en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant bordé en PVC 2 mm avec obturateurs diam 75 mm. ; Piètements anneaux

soudés (composés de deux montants en tube acier, section carrée 50x50mm et une traverse en tube acier, section carrée 40x40mm) ; 2 Longerons ou poutres en tube acier section carrée 40x40mm avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13 mm.

Les piètements sont équipés par : des bouchons et insertion réglable chromée ; La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.

Dimensions : Larg 2600_Prof 900_Haut 740mm

Finition en mélamine

Prix N°5- chaise bibliothèque 1

- Chaise monocoque en techno-polymère.
- Assise et dossier rembourrés en mousse et revêtus tissu
- Piètement anneau en tube d'acier rond diamètre 16mm peint époxy
- Structure métallique peinte en tube diamètre 16MM en deux éléments cintrés et soudés avec quatre pattes ép.03mm pour fixation coque.
- Cache structure sous assise en techno-polymère dim.350*300mm
- Dimensions hors tout : Largeur 570mm * Profondeur 520mm * Hauteur 790mm
- Dossier : Larg. Min. 440mm – Larg. max 500mm ; Haut. 360mm
- Assise : largeur 500 mm profondeur 450mm hauteur 500 mm



Prix N°6- chaise bibliothèque 2

Chaise avec accoudoirs; Dossier en résille tendu sur

cadre en polypropylène renforcé; Assise rembourrée en mousse moulée injectée D.60 et revêtue en tissu ou cuire selon choix du maître d'ouvrage; Structure à 4 pieds fixes chromés, 0 25mm, sur patins antitaches et antidérapants

Dimensions Hors tout

Larg. 535 x Prof. 575 x Haut. 855mm ; Assise: Larg. 460 x Prof. 535 x Haut. 500mm

Prix N°7- CANAPE BIBLIOTHEQUE

Ce prix rémunère la fourniture d'un canapé de trois places ;

Structure en bois massif, plans en bois aggloméré; Rembourrages en résine expansée indéformable à densité différenciée et recouverts d'une fibre de résine souple; Piètements en tube d'acier avec finition chromée.

Dimension Hors tout: Larg. 2050 * Prof. 700 * Haut. 700mm Assise : Larg. 1700 * Haut. 420mm

Prix N°8- FAUTEUIL POLIVALENT

Fauteuil finition en tissu ; Assise et dossier sont rembourrés par une mousse injectée ; Coussin arrondi pour plus de confort en assise ; Structure tubulaire croisé en fil d'acier chromé.

Dimensions :

Haut. 720 x Larg. 620 x Prof. 620mm

Couleur au choix

Prix N°9- TABLE POLYVALENTE

Table basse avec plateau en verre transparent sécurité ép10mm de diam 500 mm avec chant semi circulaire poli , avec platine colle en UV diam 60 mm ht 20 mm

Piètement à quatre pieds forme araignée en fer rond diam 14 mm soudé à l'intérieur (invisible à l'extérieur) d'un tube centrale diam 50 mm ht 100 mm rehausse par une entretoise en polymère transparent même diamètre ht 60 mm avec tige fileté pour fixation sur la platine collé sous le dessus.

Prix N°10- TABLE CONIQUE

Ce prix rémunère la fourniture d'une table basse en bois, ép. 28mm

- 1 pied central conique
- 4 branches en acier Inox sur vérins Dimensions : diam 800 haut 400mm Finition en mélamine

Prix N°11- Travée de rayonnage en bois

Ce prix rémunère la fourniture de travée de rayonnage en stratifié simple face haut ; Réalisé en bois mélaminé épaisseur 30 mm ; 2 Panneaux de côté mélaminé épaisseur 30mm, chant protégé PVC 2mm ; 5 Tablettes en acier munies d'une butée arrière ; Croisillon fixé à l'arrière pour assurer la stabilité de l'ensemble La surface de toute la partie métallique est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four ; Le rayonnage est surélevé par des vérins de réglage.

Dimensions : larg. 900_prof 310_haut 2000 mm

Prix N°12- Travée de rayonnage en bois double face

- Rayonnage haut double-face
- Réalisé en bois revêtu en mélaminé
- Chaque travée composée de :
 - 2 Panneaux de côté, dessus et socle en mélaminé ép. 19mm
 - 5 Tablettes en acier munies d'une butée arrière
 - Croisillon fixé à l'arrière pour assurer la stabilité de l'ensemble
- La surface de toute la partie métallique est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.
- Le rayonnage est surélevé par des vérins de réglage.
- *_Dimensions d'une travée simple : Larg. 900mm * Prof 600mm * Haut 2000 mm



Prix N°13- COMPTOIR BIBLIOTHEQUE

Dimensions hors tout : Largeur 3000mm * Profondeur 840mm * Hauteur 1125mm

Comptoir composé de :

- 2 modules de dimensions : Largeur 1500 * profondeur 840 * hauteur 1125mm avec rehausse
- 2 cotés d'extrémité
- Plateau en mélamine ép. 30 mm chant en pvc 2 mm avec deux obturateurs.
- Plan accueil en laminé blanc ép. 19 mm chant fixé par des attaches rehausse en T d'épaisseur 5 mm (Largeur 50 *profondeur 125 mm * hauteur 80 mm) sur le voile en mélamine ép. 19 mm chant en pvc 2 mm doté d'une plinthe en stratifié aluminium striée.
- Rehausse en L ép.19mm assemblage a 45° Largeur. 800 prof 230 ht 870 mm
- Le plan de travail est fixé sur le voile via des supports métalliques et renforcé par des pieds colonnes en tube carré 50x50 mm muni d'insertions et patins réglables en PP.
- Goulotte en acier laminé à froid suspendue à des attaches fixées sous le plateau et qui servent comme charnière pour les goulottes.

La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.

Tolérance dimensionnelle est de $\pm 5\%$

Prix N°14- FAUTEUIL FONCTIONNAIRE

Fauteuil avec dossier haut :

Dossier tendu en tissu sur un cadre en polypropylène renforcé Mécanisme de soutien lombaire ajustable en hauteur Réglage de la hauteur d'assise par vérin lift à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de tension Accoudoirs réglables en polyuréthane en 2D Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité Revêtement d'assise en tissu

Piètement en nylon noir, 5 branches sur roulettes

Dimensions: Hors tout: Larg. 660 ; Prof. 550 ; Haut. 1080-1180mm Assise: Larg. 530 ; Prof.

450mm ; Haut. 460-560mm Dossier: Larg. Min. 430mm - Larg. max 485mm ; Haut. 620mm

Accoudoirs : Larg. 70mm - Prof. 260mm La tolérance dimensionnelle est de $\pm 5\%$



Prix N°15- BUREAU FONCTIONNAIRE

Ensemble bureau Composé de : Dimensions : Largeur 1600 Profondeur _800 haut 740mm Finition : mélamine

Plateau en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant bordé en PVC 2 mm. ; 02 Piétements soudés (composé de deux montants tube acier section triangulaire 55x55 et une traverse en tube acier section carre 40x40) ; 02 Longerons ou poutres en tube acier section carre 40x40 avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13 mm. Les piétements sont équipés par des bouchons et insertion réglable chromés. Goulotte en acier lamine à froid suspendue à des attaches fixées sous le plateau et qui servent comme charnière pour les goulottes. Voile de hauteur 350 mm en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant

bordé en PVC 2 mm La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four. Caisson roulant mélamine ; Caisson roulant à trois tiroirs dont un tiroir avec

plumier ABS coulissant. Dimensions: Largeur : 420mm Profondeur: 600 mm Hauteur : 580 mm environ Caisson avec dessus chant droit décor; Caissons réalisés en panneaux de particules d'épaisseur 19 mm recouvert 2

faces mélamine aux coloris de la gamme. Tous les chants visibles sont bordés d'un pvc de 2 mm d'épaisseur aux coloris de la gamme; Façades dotées par des poignées décoratives en alliage d'aluminium.

Cassettes de tiroir

de 450 mm de profondeur x 354 mm de largeur et de 75 mm de hauteur avec fond de 4 mm pris en rainure se déplaçant sur des coulisses à billes. Parois des cassettes de 12 mm d'épaisseur recouvert d'un film pvc, fond de même couleur. Verrouillage central des tiroirs par une serrure à cylindre à paillettes 2600 ouvertures avec clef pliante et cache plastique. Serrure toujours placée à droite.

Prix N°16- TABLE ATELIER

table de Formtion larg 1400 prof 650 haut 740mm

finition en mélamine

PLATEAUX :

Réalisés en panneaux de particules décor 2 faces ép. 22 mm avec chants droits PVC ép. 2 mm.

finition : couleur au choix du maitre d'ouvrage

piètement métallique Composé de:

Cadre porteur métallique avec goussets vissé sous le plateau

pieds en tube carre 30x30mm avec vérin de mise a niveau du sol.

finition peinture époxy cuite au four a 180°.

Prix N°17- TABLE DE COURS

• Plateau en bois revêtu en mélaminé 2 faces décor ép. 19 mm et bordé d'un chant en PVC 2 mm•

Piètements sous forme d'anneaux soudés (composés de deux montants en tube d'acier de section carrée 50x50mm et une traverse en tube d'acier, section carrée 40x40mm)

• 2 Longerons ou poutres en tube d'acier section carrée 40x40mm avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13mm.

• Les piètements sont équipés par des bouchons et insertions réglables chromées.

• La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.

• Dimensions hors tout : Larg. 1400mm * Prof. 600mm * Hauteur 740mm

Prix N°18- CHAISE ATELIER

• Chaise Monocoque en bois verni, sans accoudoirs

• Coque en multipli hêtre teinté, avec poignée de préhension

• Structure sous assise équipée de 4 butées en caoutchouc

• Piètement du type traineau chromé



Prix N°19- CHAISE DE COURS

• Structure à 4 pieds en tube peinture métallique peint époxy au four

• La chaise fixe sur 4 pieds est une structure soudée, deux piètements en U ouvert et deux ailles support dossier en tube acier laminé à froid 22x1,5mm, deux entretoises en tube acier laminé à froid 18x1,5mm

• Le dossier et l'assise en multipli galbé recouvert par du placage premier choix vernis, formant une épaisseur d'environ 12mm.

• La fixation du sur la structure ne doit pas être apparente sur le dossier et l'assise. Des embouts de protection articulée et antibruit.

• La surface de l'ensemble de la structure acier est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.

Dimensions :

• Avec une hauteur d'assise : 480 mm

- Profondeur d'assise : 470 mm
- Largeur d'assise : 435 mm
- Largeur dossier : 420 mm

Prix N°20- BUREAU PROF

Ensemble bureau Composé de : Dimensions: Largeur 1400 Profondeur _800 haut 740mm Finition: mélamine

Plateau en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant bordé en PVC 2 mm. ; 02 Piètements soudés (composé de deux montants tube acier section triangulaire 55x55 et une traverse en tube acier section carre 40x40) ; 02 Longerons ou poutres en tube acier section carre 40x40 avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13 mm. Les piètements sont équipés par des bouchons et insertion réglable chromés. Goulotte en acier lamine à froid suspendue à des attaches fixées sous le plateau et qui servent comme charnière pour les goulottes. Voile de hauteur 350 mm en mélamine 2 faces décor ép. 19 mm chant bordé en PVC 2 mm La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.

Prix N°21- SIEGE PROFESSEUR

- Siège dossier bas, tournant
- Dossier et assise en mousse injectée
- Mécanisme Avec système de blocage
- Accoudoirs fixes avec base peinte 350mm à 4 branches
- Coque en nylon blanc
- Dim. Assise L500 P390 H420
- Dim. Totale L565 P540 H790 – 880

Prix N°22- TABOURET LABORATOIRE

- Tabouret avec repose-pieds, sans dossier
- Assise circulaire en bois
- Réglage en hauteur par rampe à l'aide d'un levier
- Piètement laqué 5 branches
- Dim. d'assise HT 620 – 720



Prix N°23- TABLE CAFETERIA

Table ronde diamètre 60 mm

Table avec pied central à 3 branches. Matériau : polypropylène fiberglass traité anti-UV et coloré dans la masse. Démontable. Effet mat. Avec patins antidérapants. Option de double hauteur. Résine recyclable

Prix N°24- TABLE HAUTE CAFETERIA

Table ronde haute diamètre 60 mm

Table avec pied central à 3 branches. Matériau : polypropylène fiberglass traité anti-UV et coloré dans la masse. Démontable. Effet mat. Avec patins antidérapants. Option de double hauteur: Résine recyclable

Prix N°25- CHAISE CAFETERIA

Chaise monobloc avec accoudoirs. Matériau : polypropylène fiberglass traité anti-UV et coloré dans la masse. Empilable. Effet mat. Avec patins antidérapants. Coussin disponible sur commande. Résine recyclable

Prix N°26- TABOURET CAFETERIA

Tabouret monobloc. Matériau : polypropylène fibreglass traité anti-UV et coloré dans la masse. Effet mat. Avec patins antidérapants. Hauteur assise 75 cm. Résine recyclable

Prix N°27- STORES ENROULABLES

Ce prix rémunère la fourniture Store à enroulement

Tube : Rond en aluminium

Barre de charge : en aluminium extrudé laqué

Manipulation : avec chaînette en PVC

Fixation : équerres en acier

La dimension totale des stores est de 200 m² répartie sur l'ensemble des fenêtres des locaux de l'établissement.

NB : Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%.



Article 23 : Bordereau des prix détail-estimatif

**AO : 08/2024 L'Achat de Mobilier d'enseignement
pour l'École Supérieure de Technologie de Tétouan
Lot Unique.**

ART	DESIGNATION	UNITE	Quantité	PRIX U H.T	PRIX TOTAL H.T
1	TABLE E MEDIA	U	2		
2	TABLE HAUTE	U	6		
3	TABOURET 1	U	42		
4	TABLE BIBLIOTHEQUE	U	8		
5	CHAISE BIBLIOTHEQUE 1	U	24		
6	CHAISE BIBLIOTHEQUE 2	U	24		
7	CANAPE BIBLIOTHEQUE	U	2		
8	FAUTEUIL POLIVALENT	U	10		
9	TABLE POLYVALENTE	U	2		
10	TABLE CONIQUE	U	2		
11	TRAVEE DE RAYONNAGE EN BOIS	U	21		
12	TRAVEE DE RAYONNAGE EN BOIS DOUBLE FACE	U	9		
13	COMPTOIRE BIBLIOTHEQUE	U	1		
14	FAUTEUIL FONCTIONNAITRE	U	3		
15	BUREAU FONCTIONNAIRE	U	1		
16	TABLE ATELIER	U	40		
17	TABLE DE COURS	U	136		
18	CHAISE ATELIER	U	80		
19	CHAISE DE COURS	U	272		
20	BUREAU PROF	U	13		
21	SIEGE PROFESSEUR	U	13		
22	TABOURET LABORATOIRE	U	255		
23	TABLE CAFETERIA	U	10		
24	TABLE HAUTE CAFETERIA	U	2		
25	CHAISE CAFETERIA	U	40		
26	TABOURET CAFETERIA	U	4		
27	STORES ENROULABLES	U	200 M2		



Passé en application des dispositions de l'article 19, alinéa 2 et 3 au 1 du I et de l'article 20, alinéa 3-a, paragraphe 3 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics »

..... et dernière page du marché n° : 2024 relatifs à : **L'Achat de Mobilier d'enseignement pour L'École Supérieure de Technologie de Tétouan Lot Unique.**

Dont le montant s'élève à la somme de :**Dirhams TTC.**
(..... **DHS TTC**)

Dressé par : Sanae Aoulad Youssef
Chargée des Marchés d'Equipement

le Fournisseur
(Lu et accepté manuscrite)

Tétouan, le

....., le.....

Le Président
De l'Université Abdelmalek Essaâdi

Le Contrôleur d'Etat
De l'Université Abdelmalek Essaâdi


Le Président de l'Université
Boucha EL MOUMNI

Tétouan, le

....., le.....

